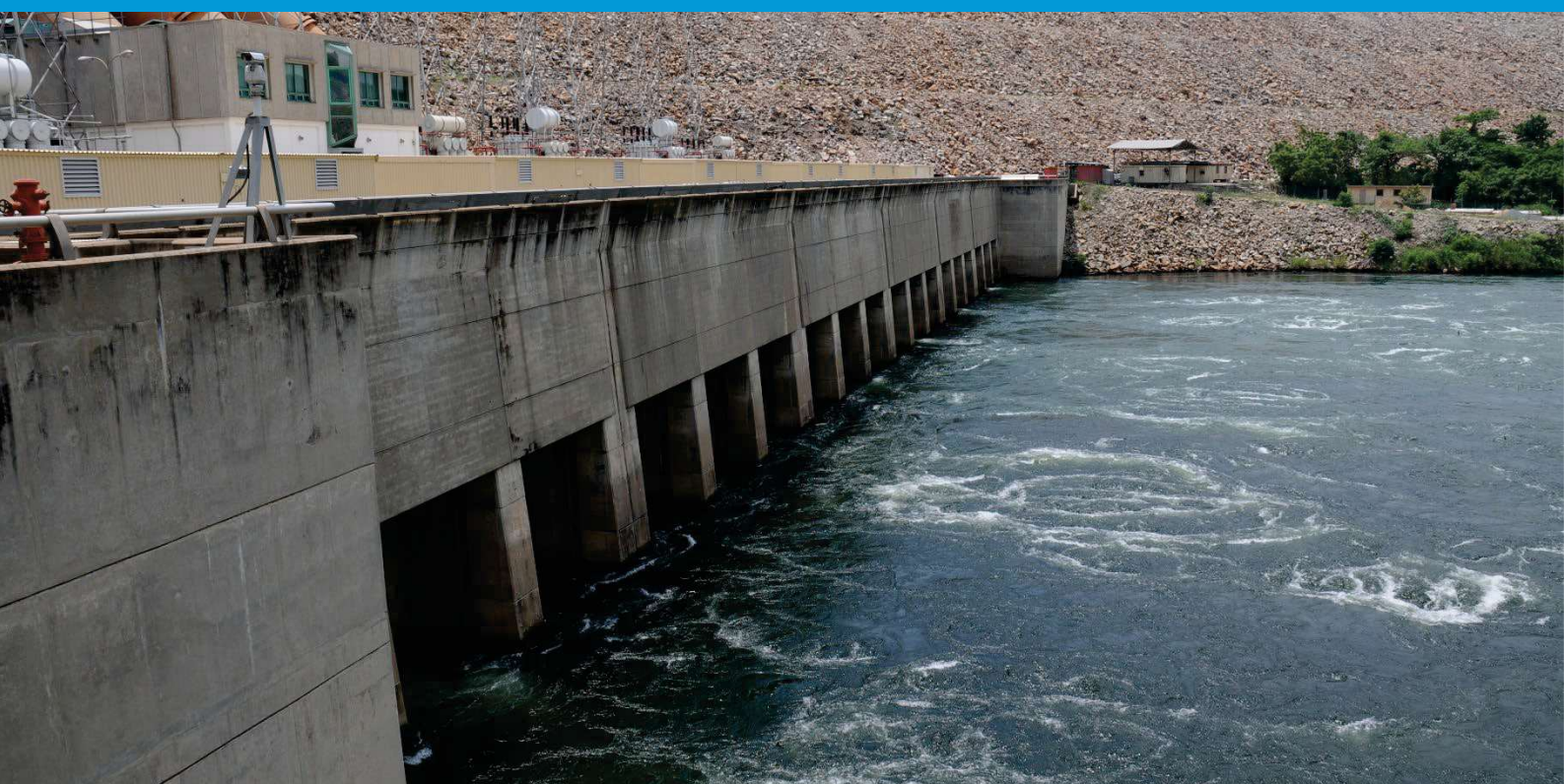


Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025



Remerciements

Le présent manuel est le fruit d'un long processus de promotion des « Bonnes pratiques de GIRE¹ pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA² » initié par la Commission de l'UEMOA et mis en œuvre en collaboration avec le GWP-AO³, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso, le Pôle Eau Dakar, le Centre PNUE-DHI, le Secrétariat de la Convention sur l'Eau⁴ et des partenaires.

Le processus a reposé sur l'inventaire, la documentation ainsi que le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a été lancé en octobre 2023 avec un appel à soumission de résumés de bonnes pratiques de GIRE, avec la réception de 77 résumés. Un forum régional a ensuite été organisé sur le thème : « Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et la résilience des populations dans l'Espace UEMOA », du 28 au 30 novembre 2023, à Ouagadougou au Burkina Faso. Quarante (40) propositions, sélectionnées à l'issue de l'évaluation des soumissions, ont été présentées par leurs porteurs respectifs lors du Forum régional. Les six (06) premières institutions, retenues au terme de l'évaluation des présentations, ont bénéficié d'une prise en charge complète pour prendre part et partager leur bonne pratique au 10ème Forum Mondial de l'Eau (FME) en mai 2024 à Bali en Indonésie. Les résultats du processus ont été également présentés lors d'une session parallèle organisée au cours de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau tenue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie. Le présent manuel capitalise les bonnes pratiques de GIRE.

La coordination du processus a été assurée par la Commission de l'UEMOA, ensemble avec le GWP-AO, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'Espace territorial de la Communauté Economique Régionale.

Cet immense défi a pu être relevé grâce à la valorisation de l'expérience, capitalisée par le GWP-AO depuis une vingtaine d'années en matière de coordination de processus similaires d'une part, et à l'engagement fort bien apprécié des acteurs et partenaires qu'il convient de remercier d'autre part.

La Commission de l'UEMOA et le GWP-AO remercient notamment :

- l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso pour sa contribution technique et financière à : (i) la prise en charge des frais de participation des représentants de trois (03) institutions du Burkina Faso au 10ème FME, pour partager les meilleures bonnes pratiques de GIRE documentées lors d'une session parallèle ainsi que (ii) la finalisation du manuel ;
- le Pôle Eau Dakar (PED), pour son soutien financier qui a permis de recruter une équipe de consultants régionaux pour appuyer techniquement la restructuration et la finalisation de la documentation des bonnes pratiques de GIRE en tandem avec leur auteur(e) respectif(ve) ;
- le Centre PNUE-DHI, notamment M. Paul Glennie et Mme Lisbet Rhiannon Hansen, pour la contribution technique à la rédaction du chapitre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 et le soutien financier pour l'édition et l'impression du manuel ;
- le Secrétariat de la Convention sur l'Eau pour son appui technique et la facilitation de la tenue d'une session parallèle, lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie, pour présenter les résultats issus du processus ;

¹ Gestion Intégrée des Ressources en Eau

² Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

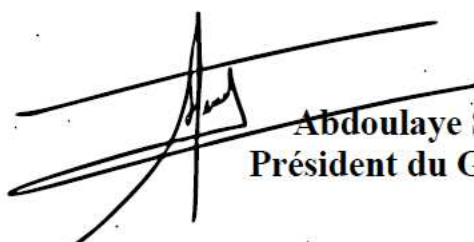
³ Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

⁴ Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

- les différentes institutions et les auteurs tant pour la soumission que pour la revue des propositions de bonnes pratiques de GIRE ;
- l'équipe de Consultants régionaux (Dr. Fad SEYDOU, Prof. Irenikatche AKPONIKPE et le Chef de Mission Prof. Amadou Hama MAÏGA) ;
- Madame Julienne ROUX pour l'appui et les orientations techniques pour la finalisation du manuel ;
- le Comité Scientifique et Technique (CST), pour son appui au processus depuis son lancement jusqu'au suivi de l'élaboration et de la finalisation du manuel, composé de Dr Boubacar BARRY (Président), M. Moustapha CONGO (Vice-Président), M. Sidi COULIBALY (Rapporteur), Pr Fabien HOUNTONDI (Membre), Mme B. Sandrine SANKARA (Membre), M. Hilaire Wendpagnangdé ILBOUDO (Membre), M. Moustar SALL (Membre), M. Abdoukarim ASSAO (Membre), M. Maxime TEBLEKOU (Membre), Mme Benedicte NIKIEMA de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas-Burkina Faso (Partenaire), M. Niokhor NDOUR, DGPRES-Sénégal et Coordonnateur de Pôle Eau Dakar (Partenaire), Dr. Komlan SANGBANA du Secrétariat de la Convention sur l'Eau (Partenaire), Mme Yelysaveta Demydenko, M. Colin HERRON et M. Laurent-Charles TREMBLAY-LEVESQUE du Secrétariat Mondial du GWPO (Personnes-ressources) ;
- M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau et M. Abdoukarim ASSAO, Expert, Chargé des Ressources en Eau du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour leur accompagnement et leurs orientations pour une conduite harmonieuse du processus ;
- M. K. Armand HOUANYE, Mme Aguiratou YARO/OUEDRAOGO, Mme Reine Esther OUEDRAOGO/SOME, M. Noufou ZOUNGRANA et Mlle Désire Sandrine AMOUGOU du Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour leur contribution inestimable à cette initiative, leur disponibilité.

Une reconnaissance spéciale à chacune et à chacun.

Que toutes et tous retrouvent dans ces mots, l'expression de notre profonde reconnaissance.



Abdoulaye SENE
Président du GWP-AO

Avertissements

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de la Commission de l'UEMOA ni du GWP en Afrique de l'Ouest, sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission de l'UEMOA, du GWP-AO et des autres partenaires.

Il est permis de reproduire des textes extraits de cette publication à des fins éducationnelles ou non-commerciales sans l'accord préalable de la Commission de l'UEMOA ou de GWP-AO, moyennant mention de la source ainsi que la citation complète du titre de la publication et aussi à condition que les extraits de textes ne soient pas utilisés dans un contexte pouvant prêter à confusion.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans autorisation préalable écrite de la Commission de l'UEMOA.

Publié par : UEMOA et GWP-AO, Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteurs : ©2025, UEMOA et GWP-AO

Citation UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

ISBN : 978-2-918639-20-6

Nombre de pages : 401PP

La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso, Courriel : commission@uemoa.int.

Préface

Le processus d'élaboration du manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » participe de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'UEMOA. Il s'inscrit plus généralement dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) portée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée s'étendant sur 6 140 178 km² représentant 20% de la superficie du continent africain ; pour une population de plus de 460 millions d'habitants en 2024. Son réseau hydrographique est composé de nombreux cours d'eau. La région compte 28 bassins transfrontaliers qui fournissent 80% des eaux de surface. Dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel hydrique important estimé à plus de 3000 m³ d'eau/ personne/ an ; mais sa répartition dans l'espace et dans le temps est irrégulière et inégale. La pluviométrie annuelle est abondante dans les zones du Sud ; tandis que les régions sahéniennes sont desservies en eau par un important réseau hydrographique constitué des fleuves tels que ceux du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Volta et de leurs affluents. La région dispose également de vastes réserves d'eaux souterraines, notamment dans le Sahel et dans le Sahara comme les aquifères du Taoudéni et d'Illemeden ou encore l'aquifère Sénégal-Mauritanien.

Cependant un tiers des pays de la région sont au seuil du stress hydrique de 1 700 m³ d'eau/ personne/ an, voire de pénurie de 1 000 m³ d'eau /personne/an selon l'indice de Falkenmark⁶ ; et 10 des 15 pays ont un degré de dépendance hydrique se situant entre 25 et 95%. La moitié des pays sont classés au bas de l'échelle de l'indice de « pauvreté économique en eau » (indice qui intègre la disponibilité en ressources en eau, le niveau de mobilisation des ressources, le taux d'accès des populations aux services de l'eau et la gestion technique, environnementale et économique de l'eau), correspondant à la classe « 7,7-12,6 » de l'indice, à comparer à la classe « 23,7-28,5 » pour les pays les moins pauvres en eau. Malgré son potentiel hydrique, l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques de disponibilité et d'accès aux ressources en eau et sa vulnérabilité risque de s'aggraver.

Les pays de l'Espace UEMOA sont les plus exposés au stress hydrique ; la majorité d'entre eux, situés dans des zones arides et semi-arides sahélo-sahariennes, étant dépendants des eaux transfrontalières. Les crises liées à l'eau douce se manifestent aussi bien aux niveaux local et national dans les pays qu'à l'échelle des bassins fluviaux et des aquifères partagés. Ces crises pourraient s'amplifier avec l'accroissement de la population et des demandes en eau, la crise sécuritaire, la multiplication des sources de pollution et l'exacerbation de la variabilité et du changement climatiques ; et, par voie de conséquence, constituer des facteurs déstabilisateurs pour les pays et la Communauté. Les groupes vulnérables sont les plus exposés et négativement impactés.

Afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés de la région, les Ministres en charge de l'eau des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie y compris les Etats membres de l'UEMOA réunis à Ouagadougou, Burkina Faso du 3 au 5 mars 1998 à la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (COA-GIRE) ont adopté l'approche de GIRE à travers la « Déclaration de Ouagadougou », qui exhorte les gouvernements à sa mise en œuvre dans les pays, à l'échelle régionale et aux niveaux des bassins transfrontières.

De 1998 à 2023, la mise en œuvre de la GIRE a connu des avancées significatives dans l'Espace UEMOA. Ces avancées ont été rendues possibles grâce entre autres à la volonté politique manifeste dans les

⁶ Cet indice peut être utilisé pour déterminer et caractériser les risques socio-économiques liés à la sécheresse. C'est un indicateur du stress hydrique qui exprime le niveau de rareté de l'eau dans une région donnée comme la quantité d'eau douce renouvelable disponible pour chaque personne chaque année.

pays membres de l'UEMOA ainsi qu'au soutien des partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux engagés dans la promotion de la GIRE y compris le GWP-AO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) et la Commission de l'UEMOA.

L'initiative de promotion des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA procède de la volonté de la Commission de l'UEMOA et de ses partenaires de capitaliser, de valoriser et de disséminer les initiatives réussies développées à divers niveaux dans la région ; afin d'en faire une source d'inspiration des décideurs politiques et différents acteurs pour impulser davantage de progrès en vue de l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau d'ici l'échéance de 2030.

Les bonnes pratiques de GIRE sont présentées selon l'échelle (nationale et transfrontalière) de mise en œuvre tout en mettant en avant pour chacune d'elles entre autres la problématique traitée, les objectifs visés, la démarche de mise en œuvre, les activités menées, les résultats obtenus de la mise en œuvre selon chacune des quatre (04) dimensions de la GIRE, les impacts produits et les enseignements tirés.

Cet exercice de capitalisation constitue pour la Commission de l'UEMOA et ses partenaires, un élément important et concret d'appréciation et d'exposition tant des avancées que des impacts à inscrire parmi les mesures de l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace communautaire.

Le lecteur de ce manuel pourra mesurer la richesse des expériences et les importants progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE aux échelles locales, nationales et des bassins transfrontaliers dans l'Espace de l'UEMOA.

De nombreuses expériences de bonnes pratiques de GIRE entreprises sont encore à des phases de test et de consolidation. Elles ont besoin de soutien politique et des appuis technique et financier pour achever leur processus. Plusieurs autres sont achevées avec des impacts positifs notables sur la vie socio-économique des communautés ainsi que sur les ressources en eau et les écosystèmes qui en dépendent ; et leurs conditions de duplication et de durabilité sont établies.

Ce manuel est une contribution à la sécurité en eau et à un développement résilient au niveau universel.



Mahamadou GADO

Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement,
Commission de l'UEMOA

2.2. Gestion concertée des ressources en eau et écosystèmes connexes dans les bassins de la Volta et du Niger au Bénin

Kolawolé Saïd HOUNKPONOU, Constantin K. Armel PANDA, Aziz IDRISOU

Direction Générale de l'Eau, Cotonou, Bénin

E-mail : khounkponou@gouv.bj; cpanda@gouv.bj; abdidrissou@gouv.bj

Résumé

Les eaux des bassins hydrographiques de la Volta et du Niger sont confrontées à d'importantes pressions et dégradations d'origines diverses qui ne cessent de s'amplifier. Afin d'inverser la tendance et contribuer à la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés dans les deux (02) bassins, des organes de gestion de l'eau ont été mis en place dès 2011 dans les bassins au Bénin conformément à l'article 29 de la loi 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en république du Bénin qui stipule que « dans le cadre de la gestion de l'eau, l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées assurent, à tous les niveaux, la mise en place des structures appropriées et la participation des acteurs concernés ». Le processus de mise en place des organes de gestion de l'eau a été marqué par quatre (04) étapes notamment l'identification des collèges d'acteurs, la sensibilisation des collèges d'acteurs, l'installation des comités des sous bassins et le renforcement des capacités des membres de ces comités des sous bassins. Pour la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE), la procédure a été marquée par le déclenchement, la caractérisation de l'espace de compétence, la mobilisation des parties prenantes et la mise en place du CLE.

Dans le bassin de la Volta, trois (03) Comités de Sous Bassin et trois (03) Comités Locaux de l'Eau ont été mis en place de 2019 à 2023 et, dans le bassin du Niger, trois (03) Comités de Sous Bassin et trois (03) Comités Locaux de l'Eau ont été installés dans la même période. Tout ceci a permis une structuration optimale des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau et leur renforcement de capacité pour une gestion concertée de l'eau et des ressources connexes.

2.2.1. Contexte

2.2.1.1. Problématique

Les ressources en eau des bassins de la Volta et du Niger au Bénin sont impactées par des pollutions dues à l'utilisation abusive de pesticides et fertilisants ainsi qu'à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides. En effet, dans ces bassins, la production végétale est marquée par l'utilisation excessive des intrants agricoles (herbicides et engrais minéraux), le défrichement anarchique pour l'installation des champs de cultures, avec comme effets la destruction de la microflore, de la microfaune et la structure du sol, la pollution du sol, la pollution de l'eau et des ressources halieutiques, y compris la pollution de la nappe phréatique. L'ampleur de la situation tient surtout à l'émergence dans les communes de la vente d'intrants non homologués dont les origines sont peu maîtrisées. Le cas des pesticides devient inquiétant dans la mesure où les producteurs les ont adoptés aux dépens des outils de désherbage comme la houe. Les pesticides sont appliqués même dans les agglomérations pour le désherbage. (Rapport SDAGE Niger, 2023). Ces pratiques exposent, de facto, les eaux de surface à la pollution physico-chimique. Les cours d'eau qui drainent les communes de forte production cotonnière sont les plus pollués au phosphate et à l'azote. C'est le cas du ruisseau Yassikoga, l'un des affluents de l'Alibori, qui draine la commune de Banikoara.

Les conditions de pollution liées surtout à l'utilisation des pesticides autour du sous bassin de la Pendjari dans la Volta s'accompagnent d'une dégradation de l'habitat des ressources halieutiques, de

la disparition des espèces vulnérables aux polluants présents dans les eaux avec pour conséquences un appauvrissement des plans d'eau. Il est par ailleurs fait état de plus en plus d'une contamination des produits de pêche qui peuvent devenir à moyen terme, si des mesures hardies ne sont pas prises, impropres à la consommation humaine avec tous les risques d'intoxication que cela pourrait engendrer (SAGE Pendjari, 2021).

Face à cette situation, il est nécessaire de mettre en place et renforcer les organes de gestion de l'eau dans les bassins de la Volta et du Niger aux fins d'une meilleure gestion des ressources en eau.

2.2.1.2. Objectifs

L'objectif général de la mise en place et de l'opérationnalisation des organes de gestion de l'eau est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau dans les bassins hydrographiques de la Volta et du Niger au Bénin. De façon spécifique, il s'agit :

- d'harmoniser le processus de mise en place des organes de gestion de l'eau que sont les Comités Locaux de l'Eau (CLE) et les Comités de Sous Bassin (CSB) dans les sous bassins de la Volta et du Niger ;
- d'aboutir à une meilleure planification de la gestion et du développement des ressources en eau dans les sous bassins de la Volta et du Niger ;
- d'aboutir à une gestion harmonieuse des ressources en eau dans les sous-bassins de la Volta et du Niger.

2.2.1.3. Groupes cibles et bénéficiaires

Les groupes cibles de l'initiative sont les membres des différents collèges d'acteurs des organes de gestion de l'eau à savoir l'administration, les collectivités territoriales, les usagers et les organisations de la société civile. 20% sont des femmes. Géographiquement, 21 communes sont concernées dans quatre (4) départements, à savoir l'Atacora, la Donga, le Borgou et l'Alibori.

Les bénéficiaires de l'initiative sont l'ensemble de la population des bassins hydrographiques de la Volta et du Niger soit environ 3,5 millions d'habitants (RGPH4, 2013).

2.2.1.4. Approche méthodologique

La méthodologie adoptée par la DGEau ensemble avec les parties prenantes pour la mise en place des CSB est constituée de quatre (04) étapes : identification des collèges d'acteurs, sensibilisation des collèges d'acteurs, tenue des ateliers d'installation des CSB et des ateliers de renforcement des capacités des membres des CSB. Il faut préciser que les Comités des Bassins (CB) du Niger et de la Volta ne sont pas encore installés.

Pour la mise en place des CLE, l'approche déployée inclut le déclenchement, la caractérisation de l'espace de compétence, la mobilisation des parties prenantes et la mise en place des CLE. La mise en place des CLE s'est appuyée sur le décret n°2018-130 du 18 avril 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement des CB et sur un guide méthodologique de mise en place des CLE.

2.2.2. Activités réalisées

Pour la mise en place des Comités de Sous Bassins :

- mission d'identification des collèges d'acteurs pour leur adhésion au processus de mise en place des Comités de Sous Bassins ;
- séances de sensibilisation des différents collèges d'acteurs pour leur adhésion au processus de mise en place des Comités de Sous Bassins ;
- atelier d'installation des Comités de Sous Bassins ;
- atelier de renforcement des capacités des Comités de Sous Bassins.

Pour la mise en place des Comités Locaux de l'Eau :

- détermination des sites de mise en place des CLE ;
- délimitation de l'unité hydrologique ;
- mobilisation des acteurs et établissement du répertoire des usagers ;
- identification et mise en œuvre des actions de mobilisation sociale ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication ;
- élaboration et validation des documents statutaires ;
- atelier d'installation du CLE ;
- constitution du dossier de reconnaissance ;
- soumission du dossier de reconnaissance légale à la Direction Générale de l'Eau et à la Préfecture pour avis technique ;
- délivrance d'un arrêté (conjoint) de reconnaissance légale par le(s) préfecture(s).

Les principaux acteurs impliqués sont la Direction Générale de l'Eau et les Directions Départementales de l'Energie, de l'Eau et des Mines du Bénin, le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte des changements climatiques (AGIR-Eau), le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) et le PNE-Bénin.

La durée de mise en œuvre de l'initiative a été de six (06) mois.

2.2.3. Résultats obtenus

Les résultats obtenus relèvent notamment de la dimension relative aux institutions et à la participation de la mise en œuvre de la GIRE.

Au niveau des Bassins Hydrographiques du Niger et de la Volta : les Comités des Sous Bassins (CSB) de la Mékrou, de l'Alibori, de la Sota, de la Pendjari, de la Kéran et de la Kéra-Kéran sont mis en place.

Au niveau local dans le bassin de la Volta, les CLE de Tchoutchoubou, de Koukouangou et de Fouriyèkèrè ont été installés. Les CLE de Yakabissi, de Fêtékou et de Bouérou ont été mis en place dans le bassin du Niger. Au total, six (06) CLE ont été installés dans les bassins du Niger et de la Volta.

La Figure 2.2.3.1. présente les CSB installés dans le bassin de la Volta.

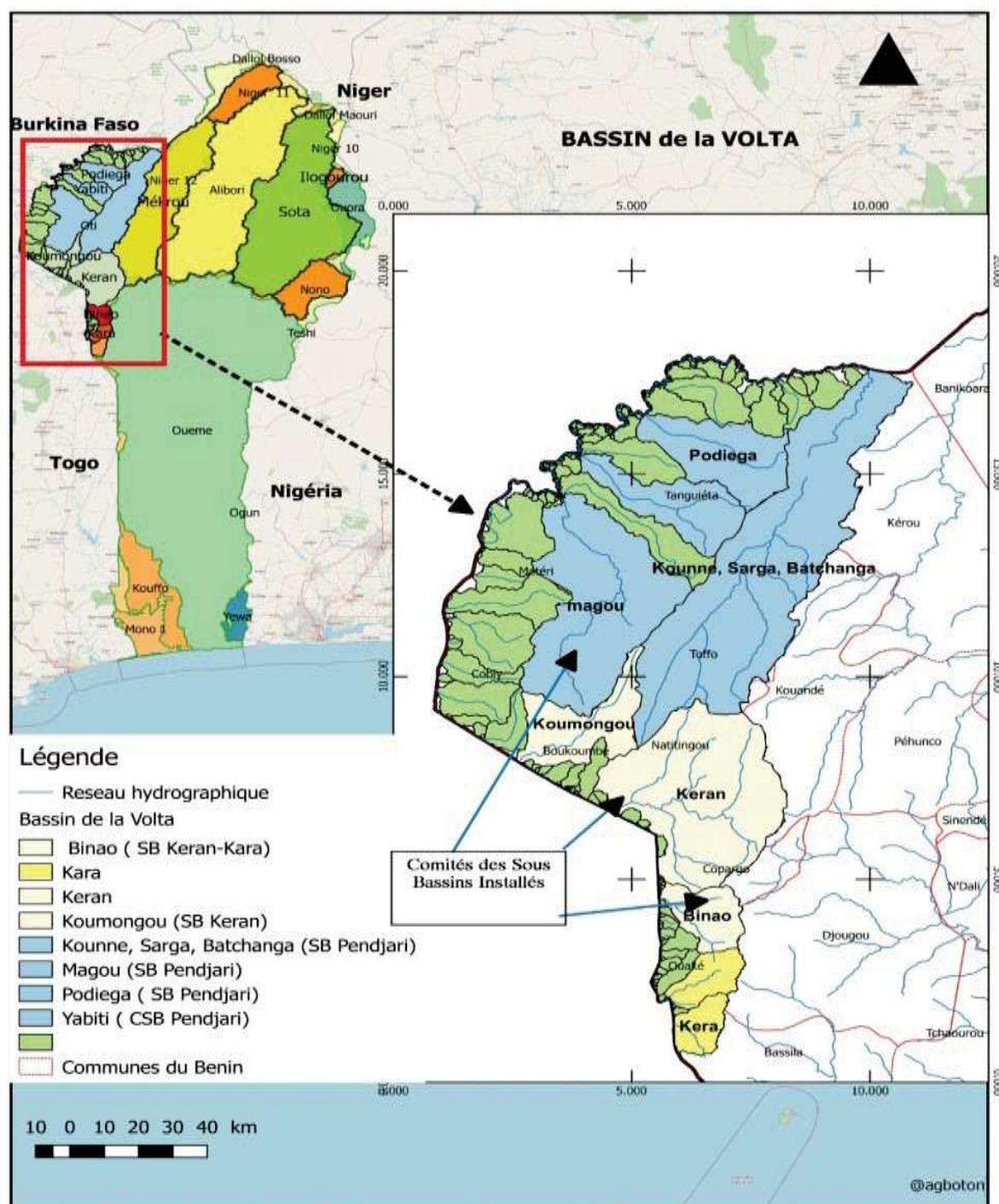


Figure 2.2.3.1. : Comités de Sous Bassins installés dans le bassin de la Volta au Bénin, 2019

Notons que le CSB de la Pendjari a été mis en place en 2019 sur financement du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement de la GIZ et les CSB de la Kéran et de Kéra-Kéran ont été mis en place sur financement du Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte des changements climatiques (AGIR-Eau/GIZ).

La Figure 2.2.3.2. présente les CSB installés dans le bassin du Niger.

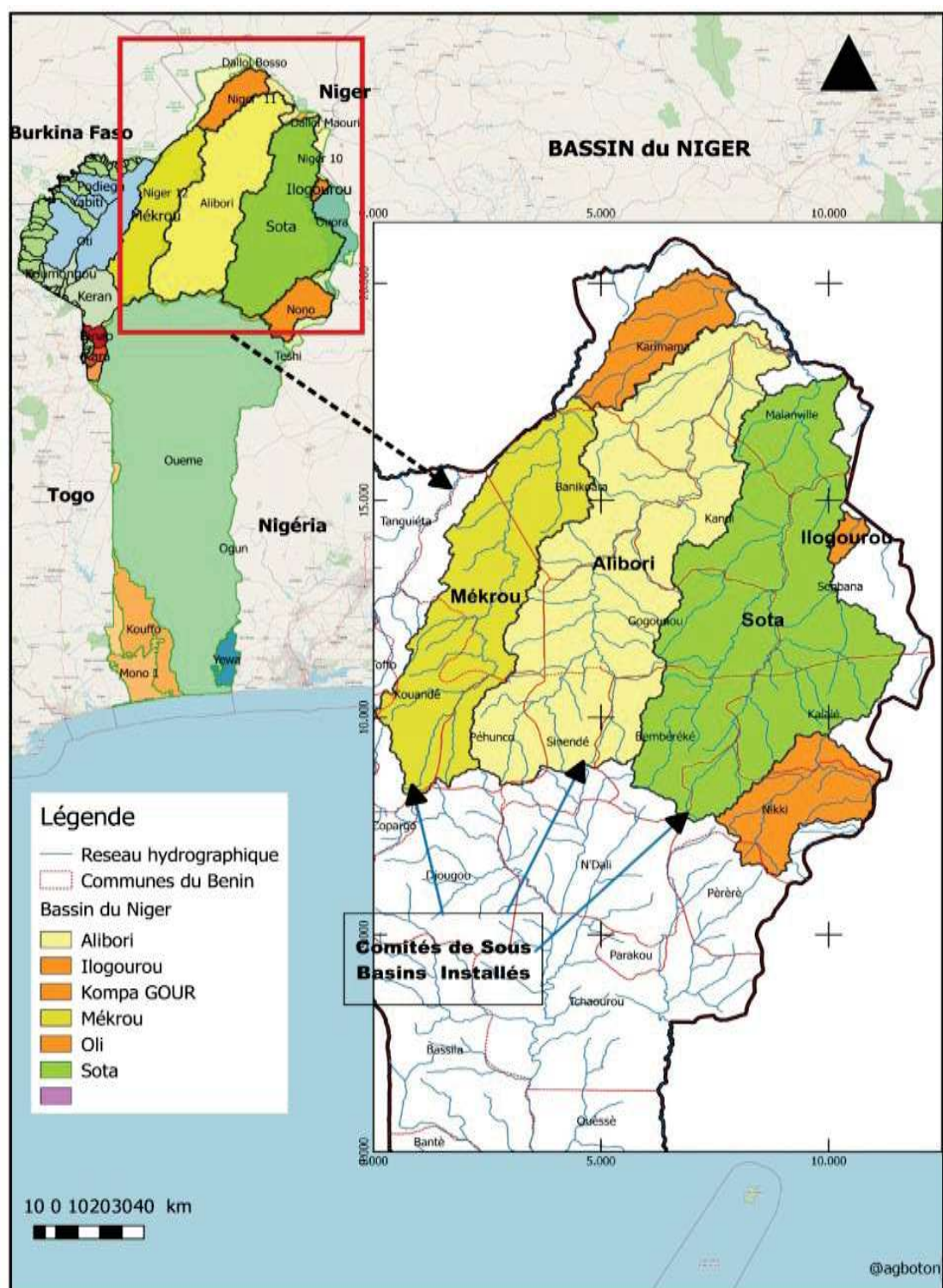


Figure 2.2.3.2. : Comités de Sous Bassins installés dans le bassin du Niger au Bénin, 2019

Le CSB de la Mékrou a été mis en place en 2019 sur financement du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement de la GIZ. Quant aux CSB de l'Alibori et de la Sota, ils ont été mis en place sur financement du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).

Le Tableau 2.2.3.1. présente la synthèse des organes de gestion de l'eau mis en place dans les bassins hydrographiques.

Tableau 2.2.3.1. : Organes de gestion de l'eau mis en place dans les bassins hydrographiques du Niger et de la Volta

N°	Bassin	Sous Bassin	CSB installés	CLE installés
1	VOLTA	Pendjari	Pendjari	CLE Tchoutchoubou, CLE Koukouangou et CLE Fouriyèkèrè
		Kéran	Kéran	
		Binahou (Kéra-Kéran)	Binahou (Kéra-Kéran)	
2	NIGER	Mekrou	Mekrou	CLE Yakabissi sur la tête de la rivière Mekrou CLE Fêtekou et CLE Bouérou
		Alibori	Alibori	
		Sota	Sota	
		Kompa Gourou	Non installé	
		Ilogourou		
		Wara		
		Oli		
TOTAL	02	10	06	06

Source : Données de terrain, 2023

La Figure 2.2.3.3. présente le point des CSB installés.

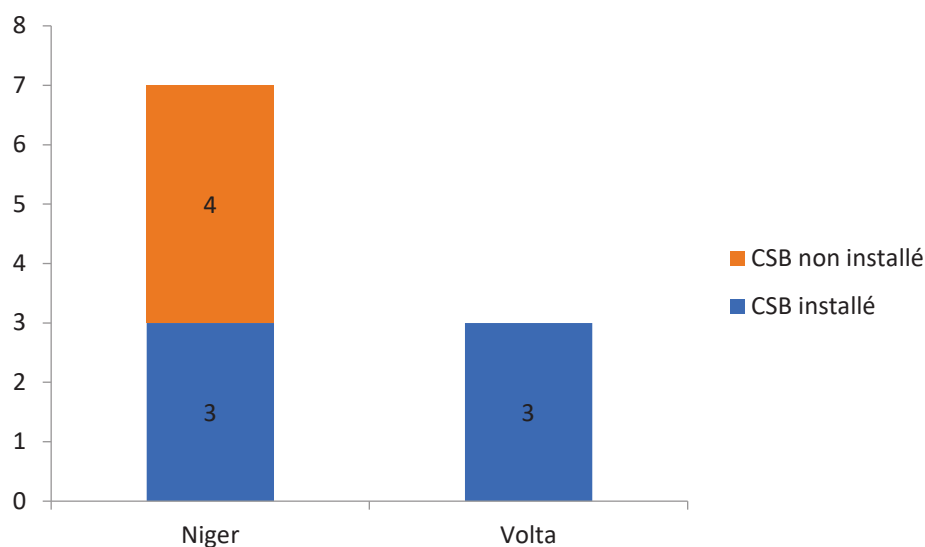


Figure 2.2.3.3. : Nombre de CSB installés dans les bassins de la Volta et du Niger au Bénin.

Source : données de terrain, 2023

La mise en place de ces différents organes de gestion de l'eau s'est faite dans le respect des principes de GIRE avec la participation et la prise en compte du genre. A titre d'exemple, le CSB de la Pendjari

comprend 06 femmes sur 30 membres, celui de la Kéran 02 femmes sur 20 membres et ; celui de l'Alibori 02 femmes sur 23 membres. La participation des femmes est globalement estimée à 20%.

2.2.4. Coûts et source(s) de financement

Le coût de l'initiative est de vingt-deux millions huit cent mille (22.800.000) francs CFA réparti comme suit.

Pour la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) :

- détermination des sites potentiels de mise en place des CLE (1 200 000 FCFA) ;
- mise en place de six (06) CLE dans les bassins du Niger et de la Volta (2 600 000 FCFA).

Pour la mise en place des Comités de Sous Bassins (CSB) :

- mise en place de six (06) CSB dans la portion nationale des bassins du Niger et de la Volta (12 000 000 FCFA) ;
- renforcement des capacités (sessions de formation) des membres des CSB de la Mékrou et de la Pendjari sur les thématiques telles que la gouvernance de l'eau et la GIRE dans les bassins hydrographiques, le rôle des membres du CSB dans la gestion des ressources en eau, l'élaboration des plans de gestion locale, la mobilisation des ressources financières (7 000 000 FCFA).

Les source(s) de financement de l'initiative sont : Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (ProSEHA) de la GIZ, Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte des changements climatiques (AGIR-Eau) de la GIZ, Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN).

2.2.5. Impacts réels et potentiels

La mise en place de ces organes de gestion de l'eau au niveau des bassins hydrographiques du Niger et de la Volta a contribué à la gestion concertée ainsi qu'à la protection et à la préservation des ressources en eau et des écosystèmes associés au niveau de ces bassins hydrographiques. A titre d'exemple, le Comité Local de l'Eau de Tchoutchoubou a procédé à la restauration de la végétation dégradée du micro-bassin de Tchoutchoubou par des essences forestières avec l'association des cultures vivrières et par la mise en place d'un verger de manguiers sélectionnés à forte productivité, la transformation des déchets solides en compost et achetés par les agriculteurs dans le sous bassin de la Pendjari. Ce Comité Local de l'Eau a réalisé ces activités grâce au financement du Projet TonFuturTonClimat (TFTC).

Par ailleurs, les Comités des Sous Bassin et les Comités Locaux de l'Eau installés dans les bassins de la Volta et du Niger ont contribué activement à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Pendjari et de la Mékrou en 2021 ainsi que des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Volta et du Niger en 2023. Ces différents documents de planification ont bénéficié des observations, amendements et approbation de ces Comités de Sous Bassin et Comités Locaux de l'Eau conformément à l'article 12 du décret n° 2012-227 du 13 août 2012 portant instauration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui stipule que le comité de bassin hydrographique donne son approbation sur le SAGE.

2.2.6. Leçons apprises, facteurs de succès, de durabilité et de duplication

2.2.6.1. Leçons apprises

La mise en place des CB et CSB s'est déroulée suivant une approche participative intégrant tous les acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Ce processus a permis de constater le bon fonctionnement des différents collèges d'acteurs qui sont organisés en faïtières. Aussi, a-t-il été noté une synergie d'actions entre les directions départementales en charge de l'eau et les autres acteurs du secteur de l'eau au niveau des bassins hydrographiques. Cependant, il a été relevé au cours de ce processus un certain nombre de contraintes dont la non-disponibilité de certains acteurs (agriculteurs) lors de la mission d'identification des collèges d'acteurs et l'impraticabilité de certaines voies comme celle de Natitingou-Kouandé, Kandi-Karimama, Banikoara- Sinendé.

2.2.6.2. Facteurs de succès et de durabilité

L'opérationnalisation de ce processus a permis l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement de ces organes de gestion de l'eau accompagnés de plans de travail annuels (PTA). Au niveau de ces organes, des Commissions sont créés pour le suivi et l'évaluation de ces plans d'actions.

Le fonctionnement et la durabilité des organes de l'eau sont appuyés par les efforts engagés au niveau national pour renforcer la gestion de l'eau. Au niveau de la DGEau, une task force a été mise en place pour poursuivre les réflexions d'ordre stratégique, technique et opérationnel relatives à la mise en place et l'opérationnalisation du cadre institutionnel adéquat de la GIRE à travers notamment la contractualisation pour l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) d'une part et d'autre part une task force pour appuyer le processus de la création de l'Agence Nationale des Barrages et Bassins Hydrographiques (ANBBH) prévue dans le PAG 2.

2.2.7. Conclusion et recommandations pour la dissémination et la mise à l'échelle

La mise en place des organes de gestion de l'eau dans les bassins de la Volta et du Niger au Bénin a contribué à la gestion concertée ainsi qu'à la protection et la préservation des ressources en eau et des écosystèmes associés de ces bassins hydrographiques.

L'administration publique en charge de l'eau entretient la dynamique impulsée en veillant à la dissémination et une mise à l'échelle des résultats issus de la mise en œuvre de l'initiative. Il importe également d'assurer (i) le renforcement des capacités des organes de gestion de l'eau mis en place sur la mobilisation des ressources financières en vue de leur autonomie financière ; ainsi que la (ii) la mise en place des Comités de Suivi (CS) de l'exécution des PTA de ces organes de gestion de l'eau au niveau des bassins hydrographiques ; et (iii) la tenue régulière des sessions de ces organes de gestion de l'eau mis en place.

Références bibliographiques

1. INSAE, 2013 : Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4), Cahier de villages et quartiers de villes, 33p.
2. Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines du Bénin., 2021. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Pendjari, 141p.
3. Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines du Bénin., 2023. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Volta (SDAGE) de la Volta, 482p.
4. Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines du Bénin., 2023. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Niger, 116p.
5. République du Bénin., Présidence de la République. Décret n° 2012-227 du 13 août 2012 portant instauration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, 8p.